

**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE***Liberté
Égalité
Fraternité***DEMANDE D'INSCRIPTION**

**1^{ère} SESSION DES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES GREFFIERS DES SERVICES JUDICIAIRES
(CONCOURS EXTERNE, CONCOURS INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
EPREUVES ECRITES EN OCTOBRE 2026)
AU TITRE DE L'ANNEE 2027**

Session des 6 et 7 OCTOBRE 2026

Avertissement

Les pièces justificatives ne seront demandées qu'aux candidats déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites. S'il apparaît, au vu de ces pièces justificatives, que les renseignements fournis sont inexacts, le bénéfice d'une éventuelle nomination sera perdu.

Ecrire très lisiblement et en lettres MAJUSCULES.

Cocher la ou les cases correspondant à votre situation.

- Je souhaite m'inscrire au :
- CONCOURS EXTERNE**
 - CONCOURS INTERNE**
 - TROISIEME CONCOURS**

Concours externe :

Epreuve écrite d'admissibilité n°1 : Une note de synthèse à partir de documents se rapportant à des problèmes généraux d'ordre juridique ou administratif permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à l'analyse et au raisonnement. Le dossier documentaire ne peut excéder vingt-cinq pages.

Durée : quatre heures ; coefficient 4

Epreuve écrite d'admissibilité n°2 : Deux séries de questions

Première série : deux questions relatives à l'organisation administrative et judiciaire française ;

Et

Deuxième série : le candidat choisit, après communication des sujets composés de plusieurs questions portant, d'une part, sur la procédure civile et prud'homale et, d'autre part, sur la procédure pénale :

- deux questions portant sur la procédure civile et prud'homale ;
- ou deux questions portant sur la procédure pénale ;
- ou une question portant sur la procédure civile et prud'homale et une question portant sur la procédure pénale.

Durée : trois heures ; coefficient 4

SITUATION PROFESSIONNELLE (troisième concours)

Activité (salarié du secteur privé, profession libérale, etc.)

Préciser l'intitulé de l'emploi et le secteur d'activité :

.....

CDD, CDI, autre :

lieu d'exercice :

.....

Exercice d'un mandat

Préciser l'intitulé du mandat :

.....

lieu d'exercice :

.....

Activité en qualité de responsable y compris bénévole d'une association

Préciser l'intitulé de l'activité exercée et le secteur d'activité de l'association :

.....

.....

lieu d'exercice :

.....

Autre (étudiant, sans emploi, etc.) :

Les candidats transmettront les pièces justificatives demandées par l'administration **au plus tard le jeudi 3 décembre 2026** et les pièces complémentaires **au plus tard le vendredi 11 décembre 2026** ; l'administration procèdera à l'examen des dossiers de candidature dans les meilleurs délais.

SITUATION ADMINISTRATIVE (externe et interne)

Précisez votre situation actuelle :

- fonctionnaire de l'Etat titulaire
- fonctionnaire territorial
- fonctionnaire hospitalier non titulaire (contractuel, auxiliaire ou vacataire)
- militaire
- autre – précisez :

Si vous êtes fonctionnaire, quelle est la date de votre entrée dans la fonction publique ?

Si vous êtes fonctionnaire, quel est votre grade actuel ?

Si vous êtes non titulaire, quel est votre emploi actuel ?

Dans quelle administration/établissement/juridiction êtes-vous employé(e) ?

Précisez l'adresse de cette administration/établissement/juridiction :

Rue, avenue... : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

Attention : les candidats au concours interne doivent obligatoirement faire établir par leur administration un état de leurs services.

L'administration demandera les pièces justificatives aux candidats admissibles et procédera, à l'issue de la publication de la liste des candidats admis, à l'examen des dossiers de candidature.

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

➤ Concours externe

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète notamment sous forme d'une mise en situation. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation à partir de la fiche de renseignement préalablement remplie par le candidat.

En cas d'admissibilité, la fiche individuelle de renseignement doit être déposée par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale, **au plus tard le mardi 24 novembre 2026**, date impérative,

En cas de difficulté lors de l'envoi de la fiche individuelle de renseignement, le candidat doit contacter le pôle des recrutements du bureau RHG4 au 01.70.22.89.06 ou au 01.70.22.84.86, **au plus tard le mardi 24 novembre 2026**.

➤ **Concours interne et troisième concours**

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier l'expérience professionnelle du candidat, l'aptitude à exercer les fonctions de greffier, ses motivations et ses qualités personnelles.

L'entretien débute par un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat peut être interrogé à partir de son dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur des questions relatives aux connaissances administratives générales, à son environnement professionnel, aux fonctions exercées ainsi que sur des situations pratiques.

Pour conduire cet entretien, le jury dispose du dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle constitué par le candidat.

En cas d'admissibilité, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) doit être déposé par le candidat sur la plateforme en ligne dédiée via le lien internet figurant sur la convocation de l'épreuve orale, **au plus tard le jeudi 3 décembre 2026**, date impérative

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Avez-vous suivi une préparation spécifique à ce concours ? oui non

Quel est votre diplôme le plus élevé ?

BAC, ... BAC + 2

BAC +3

BAC +4 BAC +5 et plus

BEP, CAP, BEPC Dérogation de diplôme (3 enfants)

Commission de recevabilité (demande d'équivalence)

Sans diplôme Autre :

CHOIX DU CENTRE D'EXAMEN

Cochez la cour d'appel de votre choix dans le ressort de laquelle vous passerez les épreuves écrites :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Agen | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nancy |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Aix-en-Provence | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nîmes |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Amiens | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Nouméa |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Angers | <input type="checkbox"/> Cour d'appel d'Orléans |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Basse-Terre | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Papeete |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bastia | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Paris |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Besançon | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Pau |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bordeaux | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Poitiers |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Bourges | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Reims |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Caen | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Rennes |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Cayenne | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Riom |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Chambéry | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Rouen |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Colmar | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Saint-Denis de la Réunion |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Dijon | <input type="checkbox"/> Chambre d'appel de Mamoudzou |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Douai | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Toulouse |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Fort-de-France | <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Versailles |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Grenoble | <input type="checkbox"/> Tribunal supérieur d'appel de Saint Pierre et Miquelon |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Limoges | |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Lyon | |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Metz | |
| <input type="checkbox"/> Cour d'appel de Montpellier | |

DÉPÔT DE LA DEMANDE D'INSCRIPTION

La demande d'inscription dûment complétée doit être adressée **au plus tard le jeudi 16 juillet 2026**, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**Ministère de la justice
Direction des services judiciaires
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau RHG4 – Pôle des recrutements
13 Place Vendôme
75042 Paris cedex 01**

Fait à _____, le _____

Signature (obligatoire pour la validité de l'inscription) :